

20 mai 1873

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le mardi 20 mai 1873

Son Honneur le Président occupe le fauteuil à trois heures de l'après-midi.

L'hon. M. CAMPBELL dit qu'il doit, avec regret, annoncer au Sénat le décès de sir George-É. Cartier survenu à Londres à six heures ce matin. Il en a été averti par télégramme. De nombreux sénateurs se sont opposés à sir George-É. Cartier, de son vivant, sur des questions politiques; mais il (M. Campbell) est sûr que, malgré cette opposition, tous se joindront à lui pour regretter la mort de leur collègue et la perte que vient de subir le pays. Quand l'histoire du Canada sera écrite, sir George-É. Cartier sera le premier parmi ceux qui ont joué un grand rôle et contribué à la prospérité du pays. (*Bravo!*)

L'hon. M. CHAPAIS endosse cordialement les propos du dernier orateur et témoigne également de la grande valeur du cher disparu.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST dit qu'il ne voudrait pas que, à ce moment de la session, le gouvernement fasse une exception aux règles prévues pour des occasions de cette nature; mais, à son avis, il conviendrait d'honorer la mémoire de leur collègue disparu en demandant au gouvernement d'ajourner la Chambre par respect pour lui. Il s'est, quant à lui, presque toujours opposé aux vues tenues par feu sir George-É. Cartier, mais il estime que sa mort constitue une grande perte pour le pays. Il serait donc heureux d'appuyer une motion d'ajournement.

L'hon. M. CAMPBELL dit qu'il ne lui semble pas souhaitable d'ajourner la Chambre.

L'hon. M. CARRALL ne demande pas au gouvernement d'ajourner la Chambre, mais il estime que, dans les circonstances, il devrait le faire. Il exprime sa surprise et son profond regret. Avec la mort de sir George-É. Cartier, l'Empire britannique a perdu un de ses plus nobles fils; il était un de ses législateurs les plus capables et, au cours de sa vie publique, il s'est montré absolument étranger à tout sectarisme ou à tout motif bas. Il demande au gouvernement de reconsidérer sa décision de poursuivre l'ordre du jour, car il estime qu'il conviendrait d'ajourner.

L'hon. M. ARMAND ne peut qu'ajouter l'expression de son chagrin devant la mort de sir George-É. Cartier, qui s'est toujours montré prêt à agir dans l'intérêt du Canada. Sa mort est une perte très grave pour le pays, et il convient que les sénateurs honorent sa mémoire.

L'hon. M. FERRIER se dit presque incapable de parler. La nouvelle a été si soudaine et l'a tellement surpris qu'il est presque

incapable de rassembler ses esprits pour parler comme il le voudrait en cette occasion solennelle. Sir George-É. Cartier a été pour lui un ami de longue date, ainsi qu'un conseiller fidèle, sage et sûr. Il s'agit à son avis d'une grande perte, d'une perte irréparable.

Son Honneur le PRÉSIDENT qui a quitté le fauteuil pour prendre la parole, et semble profondément ému, dit qu'il ne peut laisser passer cette occasion sans apporter son humble tribut à la mémoire de l'homme d'État illustre que nous avons perdu et dont il a été l'ami intime pendant de si nombreuses années. Il estime ne rien avoir à ajouter à tout ce qui a été dit à juste titre par les autres sénateurs. Il est certain que leurs sentiments trouveront un écho dans tout le pays — dans toutes les parties du Canada. Il sait que, indépendamment des opinions politiques, tous les amis du Canada ont apprécié les immenses talents et les nobles qualités de sir George-É. Cartier. Il n'a pas été seulement l'homme d'une province, mais l'homme du Canada, et même de l'Empire. Sa perte sera partout cruellement ressentie. En ce qui le concerne personnellement, il s'est essentiellement fié en deux occasions importantes à la parole de sir George-É. Cartier — une parole qui, comme le précédent sénateur l'a dit, n'a jamais été trompeuse. La première fois, il a accepté, à la demande de sir George-É. Cartier, de prendre la charge des questions d'enseignement du Bas-Canada, et la deuxième fois, il a accepté de former la première administration locale de la province du Québec. Il regrette que le gouvernement n'ait pas jugé bon, étant donné la situation des affaires publiques, de suivre la proposition du leader de l'opposition (M. Letellier de St-Just) et d'ajourner; toutefois, l'unanimité des sentiments manifestés et la proposition du sénateur montrent que le regretté baronnet est admiré et estimé de ses adversaires politiques aussi bien que de ses amis.

L'hon. M. CAMPBELL déclare que puisque les sénateurs semblent souhaiter ajourner, il va proposer, appuyé par l'hon. M. Letellier de St-Just, de lever la séance jusqu'à sept heures et demie. La motion est adoptée.

* * *

REPRISE DE LA SÉANCE

L'hon. M. CAMPBELL propose que le mardi 20 courant et tous les jours qui suivront, le Sénat siège en deux séances distinctes, l'une de trois heures à six et l'autre à compter de sept heures et demie du soir. La motion est adoptée.

* * *

TROISIÈMES LECTURES